

Brunet, Roger, et Milelli, Christian (1986) *Atlas des zones franches et des paradis fiscaux*. Paris/Montpellier, Fayard/Reclus, 80 p.

Rodolphe De Koninck

Volume 31, Number 84, 1987

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/021919ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/021919ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (print)

1708-8968 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

De Koninck, R. (1987). Review of [Brunet, Roger, et Milelli, Christian (1986) *Atlas des zones franches et des paradis fiscaux*. Paris/Montpellier, Fayard/Reclus, 80 p.] *Cahiers de géographie du Québec*, 31(84), 508–510.
<https://doi.org/10.7202/021919ar>

loi, un commerçant, un propriétaire foncier, un haut fonctionnaire civil ou militaire, une société privée. C'est à cause d'eux qu'on observe un déploiement, pour l'essentiel dans les zones périurbaines, des filières populaires de production domestique et surtout petite marchande plutôt que des formes capitalistes de la promotion immobilière qui, d'ailleurs, ont pour fonction, d'après Durand-Lasserre, d'exclure les classes moyennes inférieures de l'accès formel à la propriété.

C'est ce qui conduit d'ailleurs l'auteur à confirmer, dans le dernier chapitre, que l'intervention de l'État dans les filières de la production foncière et immobilière a pour effet d'exclure directement ou par induction la population pauvre de l'accès au sol et au logement. Ainsi, par exemple, la hausse du prix des terrains à lotir, l'intervention à posteriori sur un espace déjà occupé et bâti en vue d'encadrer le secteur informel, de le formaliser, de l'« améliorer » ; le déguerpissement avec l'option bulldozer ; l'extension du réseau d'infrastructures dans la périphérie urbaine permettant ainsi au secteur privé de déployer son activité ; les normes sévères relatives au « zoning » et au code de construction dans un plan et schéma directeurs ; les programmes publics des logements sociaux ; les formes classiques, institutionnelles de la politique du crédit... ont pour impact de contenir, d'intégrer ou de réprimer les exclus mais d'une manière sélective. Pour fins d'illustrations : les logements sociaux produits sont souvent attribués à des groupes à revenu supérieur plutôt qu'à ceux auxquels était destinée l'opération ; les pauvres n'ont pas accès à la politique du crédit...

C'est en tant que moyen de pacification des rapports sociaux que l'auteur, à la fin de son ouvrage, propose dorénavant l'insertion de la participation populaire dans la question du sol et du logement, car, soutient-il, « c'est à ce niveau sans doute que doit être recherchée une solution à la contradiction insurmontable à laquelle se voient confrontées toutes les interventions publiques dans le domaine du logement populaire, et à l'inéluctable exclusion qu'elle provoque » (p. 164).

En conclusion, il est à espérer que la recherche sur la question du sol et du logement urbain dans le Tiers-Monde, s'enrichisse d'autres ouvrages de synthèse comme celui-ci — avec une bibliographie aussi riche de 362 titres —, puisque ce thème n'est encore que peu abordé.

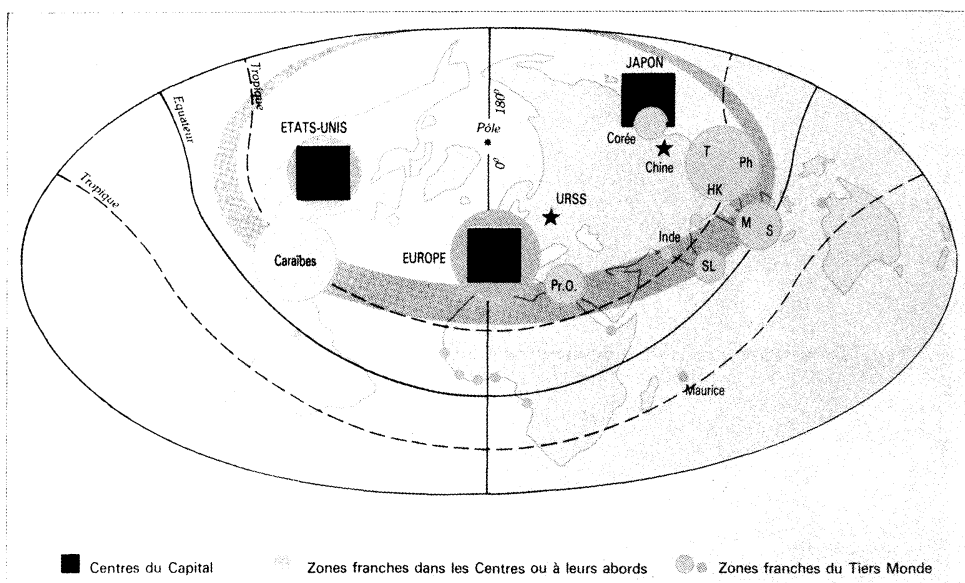
Lelo NZUZI
Département de géographie
Université Laval

BRUNET, Roger et MILELLI, Christian (1986) *Atlas des zones franches et des paradis fiscaux*. Paris/Montpellier, Fayard/Reclus, 80 p.

Voilà une œuvre tout à fait originale tant par son objet d'étude que sa facture. Les zones franches et les paradis fiscaux, ces « espaces de dérogation », pourtant très répandus à travers le monde, n'avaient jamais fait l'objet d'une analyse géographique globale ni, surtout, d'une représentation cartographique exhaustive. C'est donc dire que cet atlas comble une lacune importante ; et le fait d'une façon élégante et habile. L'habileté de la présentation est même plus remarquable que son élégance. Certes, la cartographie en couleurs est-elle de qualité et l'assemblage des cartes et commentaires efficace et didactique. Mais là ne reposent pas l'originalité ni la principale qualité de l'œuvre : celles-ci relèvent plutôt de la vivacité et de la richesse des commentaires eux-mêmes. Il est sûrement agréable voire utile d'examiner cet atlas ; il est beaucoup plus important de le lire.

À grands traits et avec l'appui de quelques cartes et schémas, les auteurs dressent d'abord un portrait global des zones franches et des paradis fiscaux. À vrai dire, ces « espaces hors-la-loi » sont d'une grande diversité dans le temps et... dans l'espace. Au minimum une zone franche est : « un espace délimité et clos, auquel ne s'applique pas ou s'applique incomplètement, la législation nationale... Sur les zones franches, qu'elles soient magasins, entrepôts ou ports entiers, voire ateliers dispersés ou zones industrielles, les marchandises entrent et sortent sans payer de droits de douane » (p. 4). Il faut aussi rappeler que les zones franches n'abritent pas que des activités

commerciales ; il y a là beaucoup plus que les « free trade zones » ou que les boutiques hors-taxe des aéroports internationaux. En effet, les zones franches de transformation pour l'exportation (« export processing zones ») sont aussi très répandues et ce sont celles-là surtout que le monde industriel a développées au cours des dernières décennies tant chez lui qu'à sa périphérie. C'est ainsi qu'on peut identifier des *centres* entourés d'une *ceinture dorée* laquelle est composée par les « isthmes majeurs des trafics et des stratégies mondiales ». Les auteurs en cartographient et expliquent clairement la répartition (p. 8), tout en reconstituant l'histoire du déploiement des zones franches à l'aide d'une utile carte-tableau intitulée « l'Espace-Temps des zones franches ».



Quant aux paradis fiscaux, leur nature et leur fonctionnement semblent plus imprécis. D'ailleurs les auteurs ne semblent pas convaincus de la réalité de leurs avantages. « On appelle paradis fiscal un territoire dans lequel les personnes physiques ou les sociétés ont l'impression d'être moins ponctionnées qu'ailleurs » (p. 11). Des allusions reviennent souvent à travers l'œuvre quant au caractère incertain voire fictif « des paradis fiscaux plus symboliques que réels, images de paradis plus que paradis authentiques : des rêves de paradis » (*Ibid.*). En fait, Brunet et Milelli ne cherchent pas vraiment à expliquer le fonctionnement de ces entités, qu'il s'agisse de Panama, des Bermudes, de Monaco ou de Brunei. Ils en cartographient tout de même la répartition, illustrant ainsi combien « leur localisation d'ensemble coïncide avec celle des zones franches, avec quelques nuances internes » (*Ibid.*). Au total, d'ailleurs, l'étude concerne beaucoup plus les zones franches et l'essentiel des quelque soixante-dix pages qui suivent l'introduction est consacré à leur étude. Par grande région du monde et par pays, les zones franches sont localisées, représentées, décrites et « expliquées ». Le lecteur est ainsi appelé à visiter une étonnante panoplie de ces sites dérogatoires, pourtant étroitement surveillés et réglementés, constituant ce que les auteurs appellent « les îles de l'archipel de l'Antimonde... sans lequel, sans doute, le Monde ne fonctionnerait pas : l'envers du système mais partie intégrante du système » (p. 5).

Des Caraïbes à l'Australie en passant par les États-Unis et l'Amérique du Sud, l'Europe et les multiples Asie, le Sud-Est asiatique apparaissant comme le « véritable centre mondial des zones franches » (p. 52), l'éventail des aires étudiées est impressionnant. La présentation des spécificités

des pays, voire de chacune des zones est assurée d'une façon systématique. Certes, les auteurs ne disent pas tout, loin de là, la complexité voire l'irrégularité de certaines opérations propres à certaines zones franches... interdisant l'analyse approfondie.

C'est sans doute la diversité, le dynamisme et la maléabilité du phénomène qui frappent d'abord l'attention. Ainsi, alors que Hambourg est connue comme port franc depuis l'an 1189 et que son statut actuel est presque centenaire, datant de 1888, l'immense zone franche de Djebel Ali, rassemblant l'essentiel des installations portuaires des Émirats arabes unis, n'a été ouverte qu'en 1985. Ainsi, en Belgique, le caractère franc est attribué à des entreprises et non à des espaces alors que dans le Royaume-Uni l'accent est mis sur la délimitation spatiale. Certains aéroports, menacés de désaffectation, sont ressuscités grâce à une reconversion de fonction au centre d'une zone franche. C'est le cas de Shannon en Irlande.

Sur la façade orientale du Pacifique, les zones franches ont connu une croissance exceptionnelle au cours des années soixante-dix. Ce fut le cas notamment à Hong Kong, à Singapour, en Malaysia devenue alors le pays dont le développement apparaissait le plus lié aux investissements étrangers dans des zones franches industrielles. À vrai dire, il est difficile de mesurer l'impact réel de ces entreprises en termes tant macro-économiques que micro-économiques et les auteurs ne s'y aventurent guère. Dans le cas de la Malaysia et plus particulièrement des zones franches situées dans l'état de Pulau Pinang cet impact est en tout cas important en termes d'emplois créés d'abord... et de mises à pied ensuite. En effet, une caractéristique commune à la majorité des entreprises qui s'installent dans les zones franches du Tiers-Monde est leur grande mobilité. Alors que les salaires grimpent vite en Malaysia et surtout à Singapour, les capitaux internationaux et locaux sont attirés vers les lieux plus rentables, au moins théoriquement, tels la Thaïlande ou les Philippines. L'attraction de la Chine à cet égard est exemplaire, tout comme le sont les incertitudes qui attendent ceux qui se précipitent trop vite vers ces nouveaux « ports ouverts ». Tout cela est clairement évoqué par les auteurs, et aussi interprété avec nuance, tant dans l'introduction que dans la conclusion de cet atlas fort didactique.

On peut sans doute s'interroger sur certaines initiatives des auteurs, tel ce grand nombre de plans de zones franches, lesquels semblent souvent sans grand intérêt ; ou cet usage de la couleur plus susceptible, parfois, de confondre que de clarifier. Le ton ironique de l'écriture, le scepticisme même des auteurs devant certains phénomènes, scepticisme qui n'est pas toujours expliqué (ex. : p. 76 au sujet des paradis fiscaux), l'absence de référence précises, pourtant nécessaires lorsque l'on affirme des choses telles que « on dit que 20% du commerce mondial passerait par les zones franches » (p. 77), tout cela peut irriter. Mais à vrai dire, tout cela, précisément, fait bel et bien partie d'une étude de synthèse, d'une étude novatrice s'appuyant sur une cartographie généralement très claire et explicite et sur une écriture pleine d'images, de rappels, d'allégories et de subtilités, attirant ainsi la curiosité à l'endroit d'un objet d'étude et d'une méthode d'approche éminemment géographiques.

Rodolphe DE KONINCK
Département de géographie
Université Laval

DAUPHINÉ, André et OTTAVI, Jean-Yves (1986) *Atlas structurel des climats de la France*. Montpellier, GIP RECLUS, 54 p.

Il faut, dès le départ, indiquer que le titre du document ne correspond pas exactement à son contenu. Comme les auteurs le mentionnent eux-mêmes, l'ouvrage contient un certain nombre d'essais en vue d'en arriver à la production « d'une carte des types de climat en France ». Il ne contient donc pas une véritable classification climatique avec localisation et description des climats, mais plutôt un ensemble d'esquisses cartographiques et de schémas représentant la distribution de certains paramètres climatiques regroupés selon différents systèmes de classification.